



Ropraz, le 31 janvier 2020

Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz

ROPRAZ Séance du Conseil Général du 2 décembre 2020

Il est 20h00, le président M. Simon Gilliéron, ouvre la séance.

Ordre du jour :

Un point est ajouté à l'ordre du jour par Monsieur Gilliéron. Il s'agit du point 7 : Nomination d'une commission ad'hoc.

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019
4. Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Communications du Président du bureau
6. Communication de la Municipalité
7. Nomination d'une commission ad'hoc
8. Préavis n°05/2019 – Budget 2020 de la Commune de Ropraz
9. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec modification.

2. Appel

30 présents, 11 excusés, 6 absents.

3. Procès-verbal

Le dernier procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Assermentations éventuelles

Deux assermentations sont demandées pour le Conseil général. Madame Nicola Cook et Monsieur Nicolas Chronokis rejoignent notre législatif.

5. Communications du Président du Conseil

M. Simon Gilliéron : Remercie les scrutateurs, les membres des différentes commissions et les conseillers pour leur travail et leur investissement tout au long de l'année écoulée.

Agenda : Le Conseil général concernant les Comptes 2019 aura lieu le **8 juin 2020** à 20h00 et le Conseil général concernant le Budget 2021 aura lieu le **7 décembre 2020** à 20h00.

6. Communications de la Municipalité

Monsieur Martin Rod est absent pour cause de maladie.

M. Stéphane Porchet : Eau : Des relevés de compteurs ont été effectués. Une statistique pourra être établie fin 2020 afin de savoir ce qui est vendu à l'AIEJ et aux citoyens de Ropraz. Elle permettra également de voir s'il y a un taux de perte et si oui, de combien.

Au 25 novembre 2019 :

Censières : 39 et 42 l/m

Moille : 66 l/m

Moulin des Vaux (au total) : 86 l/m

Total : 233 l/m = 14 m³/h

Le dossier d'autocontrôle a été transmis au Canton entre fin octobre et début novembre. Il est actuellement en analyse au canton. Nous attendons leur retour afin de savoir s'il y a des corrections à apporter.

AIEJ (association intercommunale eaux du Jorat): les budgets ont été acceptés avec un excédent de produits de CHF 2'554.25.

Les discussions avec Pully avancent. Tout devrait être réglé d'ici 2021.

Les accords entre l'AIEJ et l'AIHJ ont été signés.

Le Préavis n°5/2019 (crédit de CHF 1'095'000.-) a été accepté. La nouvelle conduite partira du réservoir des Echerins (bas de Savigny). Les travaux débuteront entre mars et avril 2020.

Le chantier de la Moille-du-Perey et des Planches a démarré, mais a été retardé par la mauvaise météo. De plus, le contremaître s'est blessé. L'entreprise n'ayant plus de contremaîtres à disposition, les travaux ont été arrêtés durant 15 jours, mais ont repris aujourd'hui. En priorité pour cette fin d'année, les ouvriers vont travailler sur la remise en état de ce qui a été commencé et sur les deux chambres de visite qui sont à l'entrée et à la sortie du forage dirigé. Si la météo le permet, les travaux reprendront le 13 janvier 2020.

SDIS Oron-Jorat : les travaux pour la nouvelle caserne ont débutés. Les pompiers ont reçu un nouveau tonne-pompe qui est équipé d'une lance (jet à haute pression) qui permet de percer, à l'aide de la pression, les portes dans le but de diminuer la température intérieure des habitacles et de pouvoir y entrer.

Monsieur Stéphane Porchet remercie Monsieur Olivier Desmeules pour ses 30 ans de loyaux services auprès des sapeurs-pompiers. Il remercie également toutes celles et ceux qui se dévouent pour la cause des sapeurs-pompiers et qui agissent pour la sécurité et la protection des citoyens.

Annick Gilliéron : Avez-vous fait des analyses concernant le Chlorothalonil (eau) ? Monsieur Stéphane Porchet : Elles ont été faites et nous sommes dans les normes.

Mme Jördis Tietje-Girault : Mobilité : À partir du 15 décembre 2019, le nouvel horaire va être mis en place. Le Car Postal circulera désormais les samedis et les dimanches au rythme de cinq passages par jour dans les deux directions entre 7h19 et 19h40. Six Passages avaient été annoncés, mais il y en aura finalement cinq.

La plateforme Freemobility (à retrouver sur le site de la commune) a été lancée. L'inscription est gratuite et permet soit de chercher, soit de proposer un covoiturage

Affaires sociales : APER0 : le coût/personne de l'accueil de la petite enfance a augmenté à CHF 150.-/pers pour 2020 selon les prévisions. Le comité a fait deux modifications : le barème pour les parents (salaire net pour lequel les parents paient 100% du tarif) est passé de CHF 90'000.-/année à CHF 110'000.-/année. En dessous de CHF 110'000.-, des subventions peuvent être demandées. À partir de CHF 110'000 net, le parent paie 100% des coûts.

Les tarifs du parascolaire ont augmenté de CHF 7.10/h à CHF 8.-/h. En ce qui concerne l'accueil en milieu familial, les coûts passent de CHF 7.10 à CHF 7.80/h. Aucune augmentation n'est à noter du côté des garderies.

« Espace proche » : est une association qui vient en aide aux aidants qui s'occupent d'un proche qui ne peut plus vivre seul (maladie, vieillesse ...). Cette association est là pour écouter, répondre aux questions ... de ces aidants . En cas d'intérêt, des flyers sont disponibles au bureau communal.

Éclairage public : les lignes électriques de basses tensions seront supprimées par la Romande Énergie. Quelques éclairages publics ne seront donc plus alimentés. La municipalité a décidé de remplacer ces éclairages par des lampes solaires (autonomes). Pour le moment quatre lampadaires vont être remplacés. Il s'agit d'éclairages situés sur la route de Bourg-Dessous : le premier au croisement vers le bâtiment de Monsieur Benzi, le deuxième au croisement avec la rue du Château, le troisième au carrefour avec la route des Granges et le dernier au Château.

Prix littéraire : a été décerné à Monsieur Julien Sansonnens pour son œuvre « *L'enfant aux étoiles* ». Un exemplaire de ce livre a été mis à disposition par la Municipalité dans la boîte à livres.

Commémoration 10 ans Jacques Chessex : n'a finalement pas eu lieu en octobre comme annoncé à cause de la rénovation du Café de la Poste. Elle est donc reportée au 18 janvier sous réserve que le Café soit à nouveau ouvert. Dans le cas échéant, cette commémoration se tiendra le 1^{er} mars 2020.

M. Jérôme Porchet : Cultes : L'assemblée paroissiale a eu lieu le 20 novembre 2019. Le budget adopté est semblable à celui de 2019. Il s'agissait d'un Budget standard de fonctionnement.

Le Gîte EL Jire : fonctionne depuis août et a accueilli une cinquantaine de personnes. La moyenne des dons récoltés est de 25.- /pèlerins. Quinze hospitaliers accueillent tour à tour les marcheurs durant la haute saison (de mars à octobre), de 16h à 18h. Le reste de l'année, le gîte est accessible sur appel téléphonique.

Feu de l'aveut : a eu lieu devant la chapelle de Ropraz le 1^{er} décembre.

Soupe à la courge : a eu lieu 2 novembre à la déchetterie. Merci à ceux qui se sont arrêtés.

École : trois conseils intercommunaux ont eu lieu. Le premier a eu lieu le 12 juin 2019. Il concernait le rapport de gestion et les comptes et a été accepté.

Le 18 septembre 2019, trois préavis ont été acceptés. Le premier concernait le règlement du conseil d'établissement primaire et secondaire de Mézières. Ce dernier a été adopté avec les modifications qui avaient été ordonnées par le canton. Le deuxième préavis concernait une demande de crédit d'étude de CHF 37'000.- pour la mise à l'enquête de la réfection de la façade sud de l'aile 1991 ainsi que de la verrière située vers les salles de cuisine, de travaux manuels et de musique. En effet, cette dernière a été mal conçue. Ce crédit concernait également la création d'un local externe de 20 m² au collège du Raffort. Il s'agit d'un crédit d'étude qui engendrera un crédit de construction pour les travaux. Le dernier préavis concernait le budget 2020. Ce dernier est influencé par l'augmentation des frais pour les camps d'élèves suite à l'arrêté du Tribunal fédéral. Pour l'ASIJ, cela représente CHF 70'000.-. Un compromis a pu être trouvé avec la Direction des écoles afin que les élèves bénéficient toujours de camps et de courses d'école au moins tous les deux ans sans que cela coûte trop cher à la collectivité. Dans ce budget, les premiers intérêts du Collège Gustave Roud ont été pris en compte. Le coût total pour les communes s'élève à CHF 7'054'145.-. En 2019, ce coût correspondait à CHF 6'854'390.-. Pour Ropraz, le coût prévu au budget 2020 revient à CHF 4'625.-/élève.

Le dernier Conseil Intercommunal a eu lieu le 30 octobre 2019 à Carrouge. Le préavis présenté concernait une demande de crédit de construction de CHF 37'500'000.- pour la construction du complexe scolaire Gustave Roud à Carrouge. Ce dernier sera équipé, entre autres, d'une salle de gym triple, d'un abri PC et d'un parking. Le préavis a été accepté par la majorité et a obtenu deux abstentions. Cela augmentera les charges comme annoncé. Le coût moyen de l'élève devrait être entre CHF 5'350.- et CHF 5'550.- en 2023, première année d'amortissement du bâtiment Gustave Roud.

Transport scolaire : la rentrée du mois d'août s'est passée sans catastrophe, mais il y a encore des adaptations à faire. Beaucoup d'élèves sont arrivés pendant les vacances d'octobre ce qui fait que certains bus étaient trop petits. Dès lors, un contrat avec un 16^e bus a été pris (contrat de base = 14 bus, 15^e l'année dernière et maintenant 16, car le temps de parcours et le temps d'attentes était trop longs à la sortie des écoles). Il reste encore un ou deux points à modifier.

Fond Libot (somme mise à disposition par un donateur qui s'appelait M. Libot) : comme cela apparaît dans le budget, un changement de financement du Fond Libot a eu lieu. Les intérêts étaient censés être attribués aux enfants des écoles de Ropraz. Seulement, il n'y a plus beaucoup d'intérêts à présent ce qui fait que c'est la Commune qui versait ces intérêts. En 2019, il était convenu avec le comité du Fond Libot que ces derniers seraient revus. Plusieurs possibilités s'offraient à la Municipalité et cette dernière a préféré celle de la visibilité. Le taux actuel pour un prêt à sept ans pour une institution comme la nôtre est de 0%, voire est négatif. Plutôt que de verser un intérêt bidon afin de continuer à croire que le Fond Libot rapportait quelque chose, la Municipalité a décidé de faire cela sous forme de don. C'est pour cela que dans le budget il n'y a plus d'intérêt versé au Fond Libot mais un don, car c'est ce que la commune faisait en réalité en versant un intérêt au-dessus du taux du marché. Maintenant une partie des camps, qui ne concerne pas directement les classes de Ropraz, sera repris directement dans le budget communal, car la commune veut garder ces camps. Le reste financera la poterie qui est attribuée aux classes ainsi que le complément qui était donné aux caisses de classes.

Selon préavis du Notaire, en cas de fermeture des classes à Ropraz, le Fond revient à la Commune. Étant donné que les classes de Ropraz vont fermer prochainement, il a été décidé que la Commune financerait jusqu'à la disparition des classes, le Fond Libot, aux prestations actuelles. Après cette fermeture, ce qui concerne les classes va disparaître et le financement des camps va être repris par la commune.

Il a été décidé, pour marquer cette étape, qu'une plaque commémorative afin qu'on se souvienne de ce qu'a fait Monsieur Libot pour les générations d'enfants de ce village, serait apposée prochainement dans les alentours du collège.

Camp de ski : aura lieu durant les Relâches du 17 au 21 février 2020. Les accompagnants sont : Laura et Martin Rod, Mégane Gilliland, Frédéric Finochio et Gabriel Liechti.

JOJ : Le 19 septembre dernier, la Municipalité a participé à la journée des drapeaux des JOJ. Victoria et Marcos, deux élèves de Ropraz qui avaient été tirés au sort, sont descendus à Lausanne pour prendre le drapeau.

M. Daniel Henry, Syndic :

Forêt : deux coupes de bois ont été attribuées à deux entreprises de la région. Il s'agit du Jorat d'Echallens (au bord de la route des Paysans près du Chalet des Villars) et à Moille Baudin (au-dessus de Corcelles en partant sur Montpreveyres).

Épuration : le 12 novembre dernier, une délégation de la Municipalité a participé à une séance d'information sur la Régionalisation de l'épuration de la moyenne Broye, à Mézières. Comme l'a abordé Monsieur Gilliéron, une commission va être nommée afin de fixer les statuts de cette régionalisation. Le rapport de la commission devra être rendu pour le 31 janvier à la Municipalité. Cette dernière transmettra ensuite ce rapport au COPIL (projet de pilotage). Le 30 juin, la votation de ces statuts passera devant les conseils communaux et généraux.

Finances : Quelques informations avant de livrer le Budget 2020 : le canton reprend à sa charge les frais liés à l'AVASAD (Association Vaudoises d'Aide et de Soins à Domicile) dès le 1^{er} janvier 2020.

Après négociation de l'Union des communes vaudoises, il a été convenu d'une bascule de 1,5 points d'impôt. Ceci revient à dire que les communes peuvent abaisser leur taux communal de 1,5% par rapport au taux 2019. Concrètement, la charge communale à l'AVASAD s'élevait à environ 92.00 francs par habitant, soit 48'000.00 francs portés au budget 2019. À ce jour, le montant dépensé s'élève pour 2019 à 41'400.00 francs.

En supposant que la commune abaisse le point d'impôt de 1.5%, ceci reviendrait à une baisse des recettes d'impôts d'environ Fr. 20'000.00.

Considérant l'économie de 41'400.00 francs moins la baisse du revenu d'impôts de 20'000.00 francs, la commune économise en réalité 20'000.00 francs.

La Municipalité avait présenté un arrêté d'imposition pour deux ans, soit 2019 et 2020.

Étant donné que le taux d'impôt avait été accepté par le Conseil général, la Municipalité a décidé de le revoir à l'échéance de la période votée par les conseillers, soit courant 2020 pour 2021, considérant que l'économie était moindre en regard des différents travaux demandés par les conseillers, comme le raccordement à l'épuration du bas du village, la réfection de la route de la Chapelle, etc. qui engendreront des charges plus élevées que ces 20'000.00 francs.

La Municipalité espère que le Conseil comprendra leur réflexion et maintiendra la confiance qu'ils leur ont accordée en acceptant le budget soumis, et en acceptant de reconduire la décision du taux d'impôts pour 2021.

7. Nomination d'une commission ad'hoc

Une commission concernant la régionalisation de l'épuration de la moyenne Broye est nommée. Les membres de cette commission sont : Madame Annick Gilliéron, Monsieur Marc Rod, Monsieur Gabriel Liechti.

8. Préavis n°05/2019 – Budget 2020 de la Commune de Ropraz

Monsieur Grégory Ruch nous lit le rapport de la commission des finances. Le rapport et le préavis concordent. Au vote, le préavis est accepté à 27 oui et 1 abstention.

9. Divers et propositions individuelles

Monsieur le Syndic : remercie les conseillers pour l'acceptation du préavis n°05/2019 concernant le budget 2019 et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année. Il remercie également le personnel communal et le bureau du conseil.

Monsieur Grégory Ruch : Les classes devraient fermer en 2022, avez-vous déjà réfléchi à une future réaffectation ? M. Jérôme Porchet : la date de fermeture a déjà beaucoup reculé. Il y a des idées, mais aucun plan n'est fait. Il y a aussi beaucoup de choses en cours et il faut faire des choix d'un point de vue financier. Cependant cela était prévu dans les plans d'investissements pour la législature.

Monsieur Gabriel Liechti : Concernant le camp de ski. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 décembre. Une quinzaine d'enfants sont inscrits. Parlez-en autour de vous.

Madame Pauline Henry : La jeunesse de Ropraz organise, vendredi 6 décembre dès 18h30 sous l'arrêt de bus, une vente de pâtisserie et de vin chaud dans le cadre du Téléthon.

Monsieur Per Johnson : remarque et regrette que les mises à l'enquête ne soient toujours pas envoyées par mails aux conseillers malgré sa demande effectuée lors du dernier Conseil général en juin dernier.

Monsieur Jérôme Porchet : Elles sont publiées sur le site de la Commune et il n'y a aucune raison de les envoyer spécialement aux conseillers. Le site est à jour et tout le monde y a accès.

Il est 20h49, le Président lève la séance.

Le Président :



Simon Gilliéron



La secrétaire :



Diane Baud